



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 12 DECEMBRE 2024 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D21 - Budget primitif du budget annexe « Réseau de chaleur bois »

Date de convocation : 6 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Marylène JAUNEAU à Jocelyne PELETTE ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Julien SARRAZIN à Cyril CHAPPET

Absents excusés : 5

Houria LADJAL ; Hénoc CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET ; Pierre-Michel MARCH

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Gaëlle TANGUY

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D21 - Budget primitif du budget annexe « Réseau de chaleur bois »**Rapporteur : M. Matthieu GUIHO**

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération n° D5 soumise à l'approbation du Conseil municipal en séance du 12 décembre 2024, portant création du budget annexe « Réseau de chaleur bois ».

Considérant qu'il convient d'établir le budget primitif de ce budget annexe en investissement, comme présenté ci-après :

FONCTIONNEMENT

<i>Imputation</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
658	Régularisation centimes de TVA	10,00 €	
7588	Régularisation centimes de TVA		10,00 €
	Total fonctionnement	10,00 €	10,00 €

INVESTISSEMENT

<i>Imputation</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Dépenses HT</i>	<i>Recettes HT</i>
2031	Etudes du projet de réseau de chaleur	42 961,10 €	
2031	Maîtrise d'œuvre	516 000,00 €	
13	Subvention de l'ADEME : financement des études à hauteur de 80%		31 200,00 €
16	Emprunt d'équilibre		527 761,10 €
	TOTAL	558 961,10 €	558 961,10 €

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif, tant en recettes qu'en dépenses, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.